

## **Garantie de qualité**

Les fabricants et les importateurs sont tenus de soumettre leurs produits respectivement à un contrôle de qualité des lots ou à un contrôle de qualité à l'importation et à noter les résultats de ce contrôle. Celui-ci comprend la vérification visant à assurer une manipulation sans risque des produits.

Les défauts doivent être évalués selon la typologie indiquée (non-conformité critique, non-conformité majeure, non-conformité mineure) et les protocoles de tests doivent être conservés cinq au minimum.